Image not found or type unknown

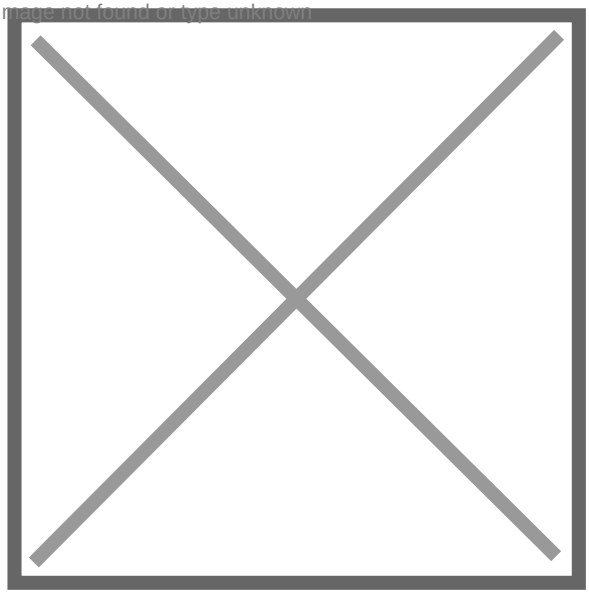

Condamnation des fenêtres parties communes

Par **audeli**, le **23/11/2008** à **23:35**

bonjour

nous sommes propriétaires d'un appartement. Aux différents étages, des chambres de bonnes sont louées et les locataires ont accès à des toilettes sur le palier.
Ceux ci sont très mal entretenus et du coup, des odeurs insupportables se dégagent dans les parties communes. Nous ouvrons donc régulièrement les fenêtres sur le palier pour aérer.
Or, certains locataires se sont plaints du froid. Le syndic a donc fait installer des ventilation sur les fenêtres, ce qui ne suffit pas. Etant donné qu'il a fait installé ces ventilations, nous avons appris qu'il veut désormais interdire l'ouverture des fenêtres et que si celles ci sont désormais réouvertes, il ferait démonter les poignées.
Ma question est la suivante: est ce que le syndic a le droit de faire démonter les poignées, ne serait ce que par raison de sécurité? Les ouvertures seraient donc condamnées et en cas d'incendire, nous ne pourrions pas en profiter.
Où puis je trouver une législation sur cela? (je veux mettre en avant le problème de sécurité que cela provoquerait)

merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés